

## **DECISION du BUREAU SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche**

**Le 16 février 2024 à 8h30** se sont réunis à Alixan et en visioconférence les membres du bureau

Étaient présent(e)s : Xavier ANGELI, Lionel BRARD, Jacques DUBAY, Yann EYSSAUTIER, Sylvie GAUCHER, Christian GAUTHIER, Dominique GENTIAL, Philippe HOURDOU, Philippe LABADENS, Franck SOULIGNAC, Jean-Paul VALETTE, Jean-Louis VASSY.

Étaient excusé(e)s : Jean-Louis BONNET, Michel BRUNET, Françoise CHAZAL, Fabrice LARUE, Michel MIZZI.

Date de convocation : 07 février 2024 - Nombre de membres en exercice : 17 - Nombre de membres présents : 12 - Nombre de pouvoirs : 0

### **Objet : Avis du syndicat mixte sur le projet de révision du PLU de Chanos-Curson**

Vu la délibération n°16-16 du comité syndical approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu la délibération n°22-02 du 1<sup>er</sup> février 2022 du comité syndical déléguant au Bureau l'émission des avis sur les documents d'urbanisme devant être compatibles avec le SCoT,

Vu le projet de révision du PLU de la commune de Chanos-Curson transmis le 29 décembre 2023,

Vu les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 07 février 2024,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte au regard des dispositions du DOO,

Considérant que la commune a traduit de manière satisfaisante les orientations et objectifs du SCoT dans son projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

### **LE BUREAU SYNDICAL,**

après délibération et à l'unanimité des membres votants soit 12 voix pour,

### **DÉCIDE :**

**De donner un avis favorable sur le projet de révision du PLU de la commune de Chanos-Curson, assorti de deux remarques :**

- Afin de favoriser l'intégration paysagère de la zone AUo de Conflans, l'OAP doit renforcer le traitement paysager des limites est et nord-est situées en interface avec l'espace agricole (haies, strate arbustive...).
- L'OAP des Sottets doit être accompagnée d'un schéma de principe matérialisant plus finement les orientations, notamment l'espace collectif de l'opération et éventuellement une aire de stationnement mutualisée.

### **et d'une observation :**

- Le projet de PLU gagnerait à poursuivre la diversification des formes urbaines afin de permettre la réalisation de logements de type intermédiaire ou collectif.

**D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente.**

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

**Lionel BRARD**

Président